



DOURDANNAIS EN HUREPOIX  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Dourdan, le 16 février 2018



MAIRIE DE SERMAISE  
Monsieur JAVOURET  
Rue Paul Blot  
91530 Sermaise

**OBJET :** Avis concernant le PLU de la commune de Sermaise  
*RM-JF/2018*

Monsieur,

VU la délibération de la commune de Sermaise du 27 décembre 2005, approuvant la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols,

VU la délibération en date du 19 janvier 2015 de la commune de Sermaise, prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, approuvant les objectifs afférents et fixant les modalités de concertation,

VU la décision préfectorale n°91-018-2016 du 25 mai 2016 dispensant le projet d'élaboration du PLU de la commune de Sermaise d'une évaluation environnementale, en application de l'article R. 104-28 du Code de l'urbanisme,

VU le projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Roinville dans l'ensemble de ses composantes,

J'ai le plaisir de vous informer que la communauté de communes le Dourdannais en Hurepoix émet un avis favorable sur ce dossier.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

La Vice-Présidente à l'aménagement du territoire

Dominique TACHAT